

Les Cordeliers 1, rue Aspirant Jan 05105 BRIANÇON cedex Tél. 04 92 21 35 97 Fax 04 92 20 38 90 accueil@ccbrianconnais.fr www.ccbrianconnais.fr



N° 2012-145 du 2 octobre 2012

OBJET : Centre d'Incendie et de Secours du Pays de la Meije – Déclaration d'utilité publique

Rapporteur:

M. Le Président

Le 02 octobre 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 26 septembre 2012, en la salle du Conseil sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice: 37

Présents:

31 jusqu'à la délibération n°2012-120 32 à partir de la délibération n° 2012-121 et jusqu'à la délibération n° 20102-144 31 à partir de la délibération n° 2012-145

Nombre de pouvoirs :

1 jusqu'à la délibération jusqu'à la délibération

nº 2012-144

2 à partir de la délibération n° 2012-145

Nombre de votes:

32 jusqu'à la délibération n° 2012-120 33 à partir de la délibération n° 2012-121

M. Xavier CRET est nommé secrétaire de séance.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n°2011-300-1 du 27 octobre 2011 portant compétence en matière gestion et financement des Services d'Incendie et de Secours,

Considérant l'évolution de la population dans le canton de La Grave, l'évolution des pratiques en matière de casernement des sapeurs-pompiers et l'inadaptation de l'actuel Centre de Secours de La Grave à ces évolutions,

Considérant les études et consultations menées afin de rechercher un nouvel emplacement,

Considérant l'approbation des communes de La Grave et Villar d'Arène et du SDIS des Hautes-Alpes sur le site du Coin Golèfre, sur la Commune de La Grave,

Considérant que les démarches effectuées pour procéder à l'acquisition amiable des terrains nécessaires à la réalisation du projet font apparaître des difficultés avec certains propriétaires,

Vu le Code de l'expropriation, articles L 11-1 et suivants, articles R 11-1 et suivants,

Vu l'avis favorable de la commission Affaires Générales et Finances en date du 3 septembre 2012,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 4 septembre 2012,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

Approuve le projet de réalisation d'un Centre d'Incendie et de Secours de 4 travées sur la Commune de La Grave, au lieu-dit « Sous le Coin Golèfre », pour un montant global estimé à 1 300 000 € TTC,

- Autorise le Président ou son représentant à entamer toutes démarches et négociations en vue de l'acquisition amiable des terrains nécessaires au projet,
- Sollicite de Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes, l'ouverture :
 - D'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique
 - D'une enquête parcellaire conjointe à l'enquête préalable à la DUP portant sur les parcelles suivantes : Commune de La Grave, Section E, parcelles 1778, 1779, 1780, 1781, 1782, 1783, 1784,1785,

en vue d'obtenir la maîtrise totale du foncier, soit par voie amiable, soit par voie d'expropriation,

 Autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président

Alain FARDELLA.

0 5 OCT. 2012

Date dépôt S.P. :
Date affichage :

0 9 OCT. 2012